

FICHE DE POSTE N° SEI-11

ENSEIGNANT(E) REFERENT(E)

POUR LA SCOLARISATION des ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

CADRE GENERAL

Établissement	Rectorat de Paris – <i>Service de l'école inclusive (SEI)</i>
Nature du poste	Enseignant(e) spécialisé(e)
Intitulé du poste	Enseignant(e) Référent(e) pour la Scolarisation des Elèves Handicapés (ERSEH)
Qualification demandée	- Enseignant(e) titulaire du 1 ^{er} ou du 2 nd degrés - Titulaire du CAPPEI, APA-SH ou autres certifications spécialisées
Création du poste	Poste existant
Organisation du temps de travail	Ce poste n'étant pas devant élèves, les horaires sont ceux applicables aux personnels administratifs de la fonction publique
Lieux d'exercice	Un des bassins de l'académie de Paris
Autorité hiérarchique	Placé sous l'autorité de l'IEN-ASH4

CONTEXTE DU POSTE

L'ERSEH accompagner le parcours des élèves en situation de handicap, établit et assure le lien entre les parents, l'école et ses différents acteurs, les centres de soins et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il bénéficie d'une décharge complète.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Mission auprès des familles

Il ou elle est l'**interlocuteur ou l'interlocutrice** privilégié(e) des parents d'enfants handicapés d'un établissement scolaire de son secteur. Il informe les familles des aides qui peuvent être apportées dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation.

Il ou elle est la **mémoire** du parcours scolaire de ces élèves puisqu'il ou elle peut les suivre de la petite section de maternelle jusqu'au bac voir au BTS.

Mission auprès des établissements scolaires

- L'enseignant(e) référent(e) handicap, en lien avec le directeur d'école ou le chef d'établissement, organise et anime l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) qui réunit tous les partenaires de projet de l'élève (famille, référent, école, soins...).
- Rédiger le compte-rendu de l'ESS, (utilisation du document GEVASCO) et proposer des modalités de compensation via le LPI (Livret de parcours inclusif).
- Transmettre les documents à la MDPH afin que le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) soit élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation puis validé ou modifié par la Commission des Droits à l'Autonomie (CDA), organe de décision de la MDPH. Être le garant de la mise en œuvre et du suivi du PPS, tout au long du parcours scolaire de l'élève notamment lors des échéances qui jalonnent le parcours scolaire d'un élève Handicapé, lors des changements de cycle ou de degrés notamment.
- Assurer un rôle d'interface voire de médiateur entre tous les partenaires.
- Se positionner en personne ressources dans l'orientation et l'accompagnement du parcours de l'élève.

Mission auprès de la MDPH

- Transmettre les documents à la MDPH via le LPI afin que le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) soit élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation puis validé ou modifié par la Commission des Droits à l'Autonomie (CDA), organe de décision de la MDPH.
- Maintenir un lien constant avec l'équipe pluri disciplinaire de la MDPH devant laquelle il vient chaque fois que c'est nécessaire présenter un dossier notamment lorsqu'un PPS pourrait connaître une évolution notable (ex : réévaluation des besoins, orientation...) proposée par l'ESS ou par la famille.

PROFIL DE COMPETENCES

Le ou la candidat(e) devra posséder :

- Connaissance des programmes du 1er et du 2nd degrés (collège)
- Connaissance de l'organisation du 1er degré (écoles, IEN...) et du 2nd degré (EPLE), connaissance des principales caractéristiques des établissements sanitaires et médico-sociaux
- Connaissance des dispositifs de scolarisation et des procédures d'orientation en vigueur dans l'académie (notamment à l'issue du collège)
- Connaissance de la réglementation relative aux lois du 11 Février 2005 et du 13 juillet 2013.
- Connaissance des principales modalités d'adaptation des situations et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap (tous types)
- Connaissances des modalités d'évaluation et de certification à l'école et au collège et de leurs adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens (socle commun, CFG, Brevet).
- Contribuer à l'évaluation des besoins de l'enfant, notamment en situation scolaire.
- Connaître le circuit de la demande / ESS.

Le ou la candidat(e) devra faire preuve de :

- Capacité à s'inscrire relationnellement et fonctionnellement dans une équipe inter-catégorielle (personnels enseignants, personnels administratifs, personnels d'encadrement, personnel du médico-social).
- Capacité à communiquer à l'oral et à l'écrit en respectant le cadre institutionnel et les fonctions des interlocuteurs (parents, associations, enseignants, chefs d'établissement, partenaires du médico-social), l'obligation de réserve et la confidentialité.
- Capacité à suivre un projet personnalisé de scolarisation, à en rendre compte et proposer des améliorations ou des solutions.
- Capacité à traiter l'information, à la hiérarchiser dans le cadre de ses responsabilités et des priorités académiques, à la transmettre ou la ré-adresser aux personnes ressources, à répondre aux demandes adressées au service public (Charte Marianne).
- Capacité à utiliser l'outil informatique (courrier électronique, Internet, traitement de texte, tableur) et à faire évoluer ses compétences en fonction des enjeux et des technologies.
- Capacité à rendre compte à l'IEN-ASH

CONTACTS

- A la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr
- Les demandes d'information sont à adresser à l'IEN-ASH4 à l'adresse suivante : ce.ienash4@ac-paris.fr à l'attention de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale.